

# Villes moyennes et transition écologique

## Résultats de la Fabrique Prospective

Septembre 2021

# I. Une Fabrique prospective articulée au programme Action cœur de ville

**La transition écologique** consiste à réduire l’empreinte des activités humaines sur l’environnement pour parvenir à un développement durable. Pour relever ce défi, quatre enjeux s’imposent aux collectivités : la prise en considération du vivant dans l’aménagement du territoire ; l’intégration des enjeux démocratiques et de justice dans les politiques de transition écologique ; la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de coopération, de solidarité et de coordination entre territoires ; **la transformation des modes de production, de consommation et de vie**<sup>1</sup>. Ce dernier enjeu a été d’ailleurs particulièrement mis en évidence par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 survenue en 2020 : nos modes de production et de consommation ont été bouleversés, notamment du fait de leur dépendance aux chaînes de valeur mondialisées. Parallèlement, la crise sanitaire a révélé la capacité d’initiative et d’innovation des acteurs des territoires pour répondre en urgence aux besoins : vente de produits à la ferme, fourniture de paniers alimentaires pour les plus démunis, mise en place du *click and collect* dans des magasins de proximité, réorientation temporaire de l’activité d’usines habituellement tournées vers l’export pour fournir des masques et des solutions hydroalcooliques aux Français, etc. Les collectivités locales et les intercommunalités ont été en première ligne pour faciliter ces transformations réalisées dans un temps très court.

**Les villes moyennes**, qui représentent le quart de la population et de l’emploi en France, **sont des acteurs essentiels de cette évolution des modes de production et de consommation**. L’enquête « Villes moyennes et transition écologique », réalisée en mai 2019 par le Commissariat général à l’égalité des territoires (CGET) en partenariat avec Villes de France et le Commissariat général au développement durable (CGDD)<sup>2</sup>, montrait en effet que les trois quarts des communes et intercommunalités de taille moyenne portaient des actions en matière de modes de production et de consommation durable : réduction des déchets à la source, promotion de l’économie circulaire et de l’écologie industrielle, soutien à l’économie sociale et solidaire, propositions de solutions alternatives à la voiture individuelle, etc. Cependant, elles ne disposent pas toujours de stratégies globales, de gouvernance partagée et d’outils de mesure et de suivi pour porter cette **thématique transversale, qui se situe à la charnière entre transition écologique, développement économique et cohésion sociale**.

C’est pourquoi, fin 2019, le CGET - dont une grande partie des missions sont désormais assurées par l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - a lancé avec Villes de France une **Fabrique Prospective** sur le thème « **Villes moyennes et transition écologique : quelles mutations des modes de production et de consommation ?** ». Le CGDD et la Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère de la Transition écologique ont été associés à cette démarche. L’objectif était d’**identifier des pistes d’action locales et nationales pour favoriser des modes de production et de consommation durables dans les villes du programme Action cœur de ville**, en s’appuyant sur leurs atouts : « taille humaine » favorisant l’interconnaissance entre les acteurs, position à l’interface entre le monde urbain et rural, riche patrimoine naturel, agricole et forestier...

La Fabrique Prospective a réuni les communes de **Lorient (56)** et de **Saint-Dié-des-Vosges (88)** ainsi que les communautés d’agglomération du **Beauvaisis (60)** et du **Bassin de Bourg-en-Bresse (01)**. L’animation a été confiée aux agences de conseils Partie Prenante et Colibree. **Sur un an et demi, quatre séminaires locaux ont été organisés dans chaque ville en alternance avec quatre séminaires intersites** permettant de croiser et d’approfondir les enseignements issus des quatre territoires. La Fabrique Prospective contribue ainsi aux priorités du programme Action cœur de ville.

## Le programme national Action cœur de ville

Le programme Action Cœur de ville vise à soutenir le développement des 222 villes moyennes qui exercent un rôle irremplaçable de centralité pour l’ensemble de leurs territoires, et, cela, en investissant prioritairement dans la revitalisation des cœurs de ville. Pour ce faire le programme soutient des actions autour de cinq axes - la réhabilitation et la restructuration de l’habitat en centre-ville ; le développement économique et commercial ; l’accessibilité, les mobilités et connexions ; la mise en valeur de l’espace public et du patrimoine ; l’accès aux équipements et services publics - et de deux priorités transversales : la transition écologique et la participation citoyenne. Ce programme bénéficie pour cela d’un paquet financier de 5 milliards d’euros de l’État et des partenaires financiers (Banque des Territoires, Action Logement, Agence nationale de l’amélioration de l’habitat), avec l’objectif d’améliorer concrètement les conditions de vie des habitants.

<sup>1</sup> ANCT, *La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires*, collection Comprendre, octobre 2020

<sup>2</sup> Les résultats de l’enquête ont fait l’objet d’une publication : [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/En%20d%C3%A9tail%20Synthese%20TE%20%26%20VM\\_mai%202019.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/En%20d%C3%A9tail%20Synthese%20TE%20%26%20VM_mai%202019.pdf)

# III. Résultats de la Fabrique Prospective à Beauvais, Bourg-en-Bresse, Lorient et Saint-Dié-des-Vosges

La Fabrique Prospective a permis à chaque ville moyenne d'approfondir un enjeu spécifique, qui a constitué le fil rouge de ses quatre séminaires locaux. A l'issue de la Fabrique Prospective, chaque ville a élaboré une feuille de route pour amplifier la mutation des modes de production et de consommation sur son territoire.

## Beauvaisis : faire converger les stratégies de développement économique et de transition écologique

La fragilisation des activités économiques liée au confinement du printemps 2020 a conduit Loïc Barbaras (vice-président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en charge du développement économique), Victor Debill-Caux (vice-président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en charge de l'environnement) et Yannick Matura (maire-adjoint de Beauvais en charge du défi climatique et de la transition énergétique) à centrer la Fabrique Prospective sur la résilience du tissu économique du Beauvaisis face aux crises : pandémie, choc économique externe, pénurie de ressources... Les quatre séminaires locaux ont alors porté sur le rapprochement entre les stratégies de développement économique et de transition écologique de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, comme condition essentielle de leur efficacité.

La Fabrique Prospective a réuni une vingtaine d'acteurs (élus, agents de la communauté d'agglomération, chambres consulaires, entreprises locales, Maison d'économie solidaire, conseil régional des Hauts-de-France et Institut polytechnique Unilasalle) qui ont défini collectivement une **feuille de route pour la communauté d'agglomération** organisée en trois axes :

- **l'élaboration d'un livret à destination des entreprises**, pour partager avec elles les ambitions fixées par le plan climat air énergie territorial adopté en 2020 et pour recenser les leviers d'action dont elles disposent pour y contribuer ;
- **l'introduction de critères de durabilité dans les marchés publics et les subventions accordées aux acteurs locaux** (entreprises, associations...) ;
- **le soutien à l'économie de proximité**, qui vise à rapprocher les producteurs et les consommateurs pour favoriser la création de valeur et d'emploi durables sur le territoire. Il s'agit notamment de s'appuyer sur les acteurs locaux pionniers pour développer les circuits courts et le réemploi d'objets et de matériaux (cf. ci-dessous).

**La Brosserie française** est une PME de 32 salariés située près de la gare de Beauvais. Elle fabrique des brosses à dents « made in France » à partir de matériaux locaux ou recyclés. Dans une recherche d'équilibre entre proximité et production écologique des matières premières, l'entreprise identifie des filières productrices de déchets en France et étudie la possibilité d'en faire une matière première pour ses produits. Elle utilise ainsi des algues bretonnes, du lin de Normandie ou du hêtre rouge de l'Est de la France. L'entreprise a été peu touchée par la crise du Covid-19, ne dépendant pas de fournisseurs et de clients étrangers.

**La Maison d'Economie Solidaire du Pays de Bray** fédère plusieurs structures d'insertion. Elle propose de nombreux services aux particuliers et aux entreprises, dont une recyclerie comportant une boutique d'occasion de 300 m<sup>2</sup> et des ateliers gratuits de réparation d'objets proposés une fois par mois. Elle est l'un des acteurs moteurs d'Emergence Beauvaisis, une démarche de coopération territoriale des acteurs de l'économie sociale et solidaire à Beauvais.

**Le Comptoir des Lunettes** est une boutique d'optique du centre-ville de Beauvais spécialisée dans les lunettes de qualité, fabriquées en France et en Europe. Elle récupère les lunettes usagées de ses clients pour en faire don à une association caritative.

# Bassin de Bourg-en-Bresse : conjuguer développement territorial et sobriété foncière

Piloté par Guillaume Fauvet, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Bourg (CA) en charge de la stratégie territoriale et du foncier, le groupe de travail local de la Fabrique Prospective a rassemblé une quinzaine d'agents et élus de la CA, ainsi que des partenaires : le bailleur social Logidia, le conseil de développement et la société publique locale (SPL) In Terra, spécialisée dans la mise en œuvre de projets d'aménagement urbain et de développement économique. Le fil rouge choisi pour le travail collectif a été la sobriété foncière. En effet, l'objectif de « zéro artificialisation nette », que s'est fixé la communauté d'agglomération à l'horizon 2030 pour protéger et valoriser les terres agricoles et forestières, demande de concevoir différemment le développement économique du territoire et celui de l'habitat, aujourd'hui tous deux fortement consommateurs de foncier. Il ne s'agit pas à travers cet objectif de freiner la dynamique d'accueil de populations et d'entreprises du territoire, mais de penser autrement la réponse aux besoins des acteurs en privilégiant le recyclage urbain, la densité des formes urbaines et les mutualisations d'espaces.

**La feuille de route pour la communauté d'agglomération** définie par le groupe de travail à l'issue de la Fabrique Prospective comprend deux axes :

- **construire des objectifs partagés avec les communes de l'agglomération en matière de sobriété foncière et leur apporter une aide technique, ainsi que des outils d'aide à la décision** : proposer des visites de sites pilotes en matière de sobriété foncière, notamment les opérations d'habitats intermédiaires réalisées par Logidia (cf. ci-dessous) ; organiser des « conférences territoriales de l'action publique » rassemblant les élus communautaires et communaux pour décliner localement les objectifs communautaires ; construire un outil pour visualiser les conséquences des objectifs fixés en matière de surfaces constructibles sur la commune ; apporter une aide aux communes pour le rachat de foncier... ;
- **promouvoir un développement économique sobre en foncier en renforçant l'accompagnement des entreprises** : identifier des solutions de sobriété foncière adaptées aux contraintes des entreprises en termes de surface et d'organisation des espaces de production / de vente, de stockage et de livraison ; inciter à des mutualisations d'espaces, de parkings, de solution de transport collectif, en mettant en contact les entreprises porteuses d'un même besoin ; utiliser l'outil de la préemption foncière pour reconquérir des bâtiments délaissés en centre-ville et y installer des activités économiques...

Le bailleur social **Logidia**, basé dans l'Ain, conçoit des projets de construction d'habitat social en favorisant au maximum la densification. Il identifie trois besoins à satisfaire pour la réussite de ses opérations : proposer des rangements, de l'intimité, un stationnement. Pour combiner la réponse à ces besoins avec des opérations sobres en foncier, Logidia propose notamment de l'habitat intermédiaire, à mi-chemin entre la maison et l'immeuble. Il s'agit, par exemple de deux logements superposés, avec une terrasse à l'étage et un jardin en bas, ou de maisons mitoyennes bénéficiant d'un parking collectif. Par exemple, dans le grand lotissement de Villars les Dombes, Logidia est parvenu à une surface totale de 149 m<sup>2</sup> par logement, ce qui représente une emprise au sol six fois moindre que les opérations des années 1990 dans le secteur.

## Lorient : vers une logistique urbaine décarbonée

Morgane Christien (maire-adjointe de la ville de Lorient chargée de l'environnement, de la transition énergétique, des espaces verts et de la reconquête végétale) et Bruno Paris (vice-président de la communauté d'agglomération de Lorient en charge de la transition écologique) ont orienté la Fabrique Prospective sur la décarbonation de la logistique urbaine. La **logistique urbaine** comprend l'ensemble des flux de marchandises qui entrent et sortent de la ville : les flux de matières premières du BTP, de produits de consommation courante, de déchets, etc. Elle inclut aussi bien les trajets des professionnels que des personnes transportant des courses. A Lorient, la logistique urbaine a été identifiée par l'agglomération comme une source importante de nuisances locales et d'émissions de CO<sub>2</sub>. Jusqu'à présent, elle n'a pas fait l'objet de politiques publiques, dans la mesure où elle se situe à l'intersection entre les compétences commerce, voirie, mobilité, environnement et développement économique. Les quatre séminaires locaux ont réuni une vingtaine d'acteurs publics, privés et associatifs concernés par cet enjeu : élus et agents de la ville et de la communauté d'agglomération, région Bretagne, chambre de commerces et d'industrie du Morbihan, chambre de métiers et de l'artisanat du Morbihan, Compagnie des commerces (association de promotion des entreprises lorientaises du centre-ville), La Poste, la SNCF, l'agence d'urbanisme, l'agence locale de l'énergie, le conseil de développement, l'association Optim'ism.

**La feuille de route de la ville de Lorient** élaborée à l'issue de la Fabrique Prospective s'articule autour de quatre axes :

- **mettre en œuvre des expérimentations en faveur des livraisons décarbonées dans l'agglomération de Lorient** (« un mois sans camion dans le centre-ville » par exemple), en s'appuyant sur les retours d'expérience de villes moyennes pionnières (La Rochelle, Saint-Nazaire...), mais aussi sur les acteurs locaux susceptibles d'apporter des solutions adaptées aux entreprises et commerces (Optim'ism pour les livraisons à vélo par exemple) ;
- **activer le levier de la commande publique** pour impulser un changement des pratiques auprès des entreprises, en intégrant des critères relatifs aux livraisons dans les marchés publics (optimisation des livraisons en véhicules motorisés en termes de parcours et de remplissage, recours à la livraison à vélo pour le dernier kilomètre...) ;
- **mettre en place un accompagnement à la décarbonation des mobilités à destination des entreprises** (aides pour la réalisation d'études d'opportunité, conseils techniques, mise à disposition d'indicateurs de suivi, prêt de vélo-cargo électriques, co-financement d'actions de transformation des modes de déplacement...) et favoriser la coordination des différents dispositifs d'accompagnement existants par la mise en place d'un guichet unique ;
- **organiser la mise en réseau des acteurs locaux**, par le biais notamment de rendez-vous trimestriels consacrés à la logistique décarbonée, pour faciliter le partage d'expériences, de connaissances et d'outils, favoriser les synergies et susciter de l'émulation collective, sur le modèle de la Fabrique Prospective.

L'association **Optim'ism** est une structure d'insertion employant 120 salariés, qui cherche à promouvoir une transition écologique et sociale productrice d'emplois locaux. Initialement centrée sur des projets agricoles et alimentaires (accompagnement à la création et la gestion de jardins partagés, accompagnement à l'installation agricole, production agricole biologique, vente de paniers de fruits et légumes...), elle a élargi son activité à la logistique urbaine en 2017. L'association livre désormais ses paniers de fruits et légumes à vélo et propose un service de livraison à vélo dans le centre-ville de Lorient à des entreprises implantées sur le territoire (Biocoop, DB Schenker...).

## Saint-Dié-des-Vosges : donner à tous l'accès à des modes de consommation durables

Portée par Françoise Legrand (vice-présidente de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en charge de la transition écologique), Dominique Chobaut (maire-adjointe de Saint-Dié-des-Vosges en charge du cœur de ville et des commerces) et Brigitte Henri (maire-adjointe en charge de la transition écologique), la Fabrique Prospective a réuni des élus et agents de la ville et de la communauté d'agglomération, ainsi que des acteurs de la société civile (association ETC terra, Maison familiale rurale, collectif « Il est encore temps »...). Les participants ont décidé de tirer parti du foisonnement d'initiatives collectives portées par des citoyens, agriculteurs et entreprises de Déodatie pour faire de la mutation des modes de production et de consommation un levier de solidarités et de cohésion sociale. La **feuille de route de la communauté d'agglomération et de ses partenaires** issue de la Fabrique Prospective comprend trois axes :

- **la mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité de la part de la communauté d'agglomération pour jouer un rôle moteur auprès des autres acteurs du territoire** : intégration de critères environnementaux dans les aides apportées aux projets des communes, renforcement de la communication au sein de l'agglomération pour favoriser la circulation des bonnes pratiques et la cohésion au sein de la structure, etc. ;
- **le lancement d'une réflexion sur la création d'un poste de « manager de la transition écologique » au sein de la communauté d'agglomération**, pour appuyer les démarches portées par les acteurs du territoire en matière de modes de production et de consommation durables et les rendre accessibles à tous ;
- **le développement d'un programme « Manger mieux », sur le modèle du programme « Habiter mieux en Déodatie »<sup>3</sup> pour garantir une alimentation durable pour tous**. Il s'agit de porter diverses actions visant à développer la production alimentaire locale durable, structurer des filières de transformation de ces produits et permettre aux ménages les plus modestes d'y accéder : un projet de conserverie, l'ouverture d'un restaurant social et solidaire en centre-ville impliquant des travailleurs en insertion, la création de potagers solidaires...

<sup>3</sup> Le programme *Habiter mieux en Déodatie* est un dispositif d'aides pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Il est porté par le Pays de la Déodatie en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les communes et intercommunalités, le département des Vosges et la région Grand Est. Il comporte trois volets : un volet « environnemental » pour contribuer à réduire la consommation énergétique des ménages, un volet « social » ciblant les propriétaires modestes dans un objectif de précarité énergétique et un volet « économique », pour promouvoir la filière locale du bâtiment

Le **drive fermier** a été créé à l'initiative de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de la chambre d'agriculture des Vosges, qui ont sollicité les producteurs du territoire pour proposer des ventes hebdomadaires de produits frais locaux à récupérer dans un point de retrait unique. Le drive fermier est désormais géré par une association qui regroupe une trentaine de producteurs agricoles diversifiés (maraîchers, éleveurs, apiculteurs...).

## II. Des pistes pour conforter le rôle moteur des villes moyennes en matière de production et consommation durable

Les quatre séminaires intersites ont été l'occasion de croiser les résultats issus de la Fabrique Prospective dans chacune des quatre villes moyennes et d'en tirer des enseignements plus généraux et des pistes d'action, pour les villes moyennes comme pour les partenaires nationaux de la démarche.

Ils ont ainsi permis d'identifier collectivement des **caractéristiques communes aux villes moyennes** face à l'enjeu de mutation des modes de production et de consommation :

- Les villes moyennes sont des **territoires à « taille humaine »**, dans lesquels le nombre d'acteurs et la densité des interactions facilitent le partage d'expériences, la diffusion des solutions et la structuration des coopérations. Leur taille est de plus suffisante pour offrir une masse critique nécessaire à la viabilisation du modèle économique de solutions innovantes en matière de production ou de consommation (ex : un service de livraison à vélo).
- Elles présentent généralement un **tissu économique spécialisé autour de quelques filières économiques structurantes**, ce qui facilite les mutualisations et coopérations entre acteurs économiques, mais aussi le dialogue entre l'intercommunalité ou la commune et les acteurs économiques.
- Depuis le début de la crise sanitaire, elles bénéficient d'une **attractivité renforcée** auprès de certains habitants des métropoles, porteurs d'attentes fortes en termes d'accès à la nature et d'offre commerciale et de services. Cette attractivité interroge la manière de répondre à la demande de logements et d'équipements sans contribuer à l'étalement urbain.
- Les villes moyennes disposent d'une ingénierie technique et de connaissances scientifiques locales réelles en matière de transition écologique (présence d'universités, de centres de recherche, de bureaux d'études...), mais qui trouvent parfois leurs limites sur des sujets très spécifiques ou relatifs aux modes de production et de consommation.

La Fabrique Prospective a surtout montré que **des mutations étaient déjà à l'œuvre** dans les quatre villes moyennes, tant en termes de modes de consommation que de production durable. Lors des séminaires locaux, divers acteurs de chaque territoire (commerçant, entreprise industrielle, association, centre communal d'action sociale...) ont en effet témoigné d'actions en faveur d'une production ou d'une consommation durable. Cependant, nombre d'entre eux ont fait part de leur sentiment d'isolement et de leur difficulté à passer d'actions ponctuelles à des mutations structurelles. De fait, ils ne savent pas toujours vers qui se tourner pour bénéficier d'un accompagnement. Dans les villes moyennes, l'enjeu est dès lors de **passer d'initiatives multiples à une coopération de l'ensemble des acteurs pour assurer une transformation des modes de production et de consommation à l'échelle du territoire**. Afin d'assurer ce rôle de coordination, les participants à la Fabrique Prospective ont identifié **l'intercommunalité et les communes** comme des **acteurs pivot, chacun à leur échelle**.

Au-delà de la conduite de leurs propres projets, il s'agit pour elles de développer une **nouvelle posture** qui vise à mobiliser les acteurs et faciliter leur coopération autour d'objectifs collectifs. Dans cette perspective, la Fabrique Prospective a montré que les communes et leur groupement disposaient de trois leviers pour agir :

1. **Réduire leur propre empreinte écologique** dans une logique de responsabilité, d'efficacité et d'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs du territoire, en mobilisant deux leviers : la commande publique (introduction de critères environnementaux) et la communication interne (diffusion de solutions et valorisation de bonnes pratiques).



2. **Organiser la convergence entre la transition écologique et le développement économique**, en fluidifiant le dialogue au sein de la structure et en instaurant un dialogue constructif avec les producteurs et consommateurs du territoire. Il s'agit par exemple de former les agents pour leur permettre de disposer d'une culture commune en matière de transition écologique et de développement économique territorial, de créer des binômes d'élus ou d'agents de différentes directions pour porter des actions communes (sur l'aménagement des zones d'activité économique, les transports, etc.) ou encore d'organiser des ateliers de partage d'expériences avec des acteurs pionniers du territoire.
3. **Venir en appui des actions portées par les producteurs et les consommateurs du territoire** par l'apport en ingénierie pour aider les acteurs à identifier leurs marges de manœuvre et prioriser leurs actions ; l'établissement de conventions bilatérales pour renforcer les partenariats ; la prise de participation financière dans des solutions portées par les acteurs locaux en matière d'énergie, de mobilité ou de réduction des déchets par exemple.

Afin d'aider les communes et leurs groupements à mettre en œuvre ce changement de posture, les participants à la Fabrique Prospective ont formulé huit pistes d'action nationales, organisées autour de trois grandes orientations :

1) **Enrichir le programme Action cœur de ville d'un volet sur la mutation écologique des modes de production et de consommation**

- **Favoriser la montée en compétences des managers de centre-ville sur la question des modes de production et de consommation durables** par des formations spécifiques. Au-delà de leur mission d'accompagnement du développement économique et du dynamisme commercial, qui mobilisent des compétences d'animation, de marketing territorial et d'aménagement urbain, il s'agirait d'accompagner les commerçants, artisans et PME dans la prise en compte de la transition écologique.
- **Favoriser les partages d'expérience entre villes moyennes sur les modalités d'accompagnement des acteurs locaux vers des modes de production et de consommation durables.** Pour ce faire, plusieurs pistes sont envisageables : un Forum des solutions<sup>4</sup> sur le sujet ; un événement annuel rassemblant des villes moyennes et des acteurs socio-économiques qui pourraient témoigner de manière croisée ; des voyages d'étude dans des villes moyennes pionnières dans le domaine...
- **Soutenir au plan technique une fonction de « management de la transition écologique » dans les intercommunalités.** Les agents en charge de cette fonction assureraient plusieurs missions : la coordination interne des actions relatives à la transition écologique, l'amplification des coopérations entre les autres acteurs du territoire et l'aide aux porteurs de projets notamment pour identifier les sources possibles de financement ou d'appui technique.
- **Créer une reconnaissance nationale de type « commerçant engagé dans la transition écologique »** qui pourrait être diffusée dans le cadre du programme Action cœur de ville et animée localement par les managers de centre-ville. Il s'agirait de constituer un cahier des charges national, comprenant une liste d'actions possibles à mener dans différents domaines (par exemple : réaliser des travaux pour réduire la consommation énergétique du local, proposer des produits sans emballage, recourir à la livraison à vélo...). Les commerçants engagés sur un certain nombre d'actions dans ces différents domaines bénéficieraient d'un macaron sur leur vitrine et d'une valorisation par la collectivité.

2) **Soutenir la prise en charge par les communes et EPCI des missions d'animation territoriale et de coordination des acteurs nécessaires à la mutation des modes de production et de consommation**

- **Flécher des moyens financiers vers les communes et EPCI pour l'animation territoriale en matière de mutation des modes de production et de consommation, et la mise en œuvre de projets portés avec d'autres acteurs du territoire.** Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un **fonds national, à destination des villes Action cœur de ville, pour des projets collectifs** portés par les collectivités avec des commerçants, associations, habitants, agriculteurs ou entreprises engagés dans des modes de production et de consommation durables.
- **Renforcer la lisibilité des dispositifs nationaux de financement disponibles pour les projets des villes moyennes relatifs à la mutation des modes de production et de consommation.** Il s'agirait à la fois de :

---

<sup>4</sup> Le Forum des solutions est un cycle de conférences organisées dans le prolongement du programme Action cœur de ville, pour favoriser le partage d'expériences entre les acteurs locaux, institutionnels et économiques impliqués dans le programme.

conforter le rôle des comités locaux de cohésion territoriale animés par les délégués territoriaux de l'ANCT<sup>5</sup> pour l'accompagnement des projets des villes moyennes en matière de transition écologique, en particulier en matière d'ingénierie financière (accompagnement pour candidater à des appels à projet ou à des fonds européens par exemple) ; mettre à disposition un catalogue des financements accessibles aux villes du programme Action cœur de ville pour leurs projets de transition écologique ; donner plus de visibilité au site Aides-territoires, qui recense les financements possibles par projet et type de collectivité.

### 3) Définir un cadre national incitatif pour la mutation des modes de production et de consommation

- **Définir, dans le Code de la construction et de l'habitation, l'habitat intermédiaire et le promouvoir.** Constitué de logements superposés avec des caractéristiques proches de l'habitat individuel (accès individualisé aux logements et espaces extérieurs privatifs pour chaque logement), il apparaît comme une réponse possible à l'enjeu de sobriété foncière dans les villes moyennes. Il permet en effet un aménagement plus dense que l'habitat pavillonnaire, tout en satisfaisant les attentes de nombreux ménages des villes moyennes. La promotion de l'habitat intermédiaire pourrait par exemple se faire à travers la publication par l'Etat d'un guide pratique incluant des retours d'expérience d'opérations, l'organisation d'un voyage d'étude dans différents sites destiné aux élus et agents des villes Action cœur de ville...
- **Introduire une régulation environnementale de l'e-commerce (livraison et logistique afférente).** Il s'agirait d'abord d'**instaurer un délai réglementaire minimum entre la commande et la livraison d'un produit** (par exemple, 48h ou 72h), quand il n'est pas de première nécessité ou périssable. En effet, le délai de livraison est l'un des éléments les plus déterminants pour le bilan carbone des livraisons : un délai court oblige à répondre à chaque demande immédiatement, sans pouvoir regrouper les livraisons et optimiser les parcours des véhicules, ce qui génère des déplacements motorisés beaucoup plus nombreux<sup>6</sup>. En complément, pour mieux assurer la régulation de la logistique au plan de l'aménagement territorial, il est proposé d'étendre **la procédure d'agrément sur l'immobilier d'entreprises** (entrepôts et bureaux) **existant en Île-de-France à l'ensemble du territoire national**. Il s'agirait ainsi de favoriser le développement d'un réseau hiérarchisé et la création de petits entrepôts à proximité des villes moyennes permettant d'assurer la livraison sur les derniers kilomètres en véhicules légers et décarbonés (vélos, camionnettes électriques...)<sup>7</sup>.

## Pour en savoir plus

Les **enseignements de la Fabrique Prospective** seront présentés de manière plus détaillée dans une publication à paraître dans la collection Comprendre de l'ANCT (octobre 2021), qui donnera largement la parole aux quatre villes moyennes engagées dans la démarche et aux partenaires nationaux : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-fabriques-prospectives-accompagner-les-territoires-dans-les-transitions-211#scrollNav-3>

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : [info@anct.gouv.fr](mailto:info@anct.gouv.fr)

Directeur de publication : Yves Le Breton (ANCT) ; Directrice éditoriale : Annabelle Boutet (ANCT) ; Autrice : Anaïs Lefranc-Morin (ANCT)

Contact presse : Kathleen André (Equancy), [kathleen.andre@equancy.com](mailto:kathleen.andre@equancy.com)

<sup>5</sup> Dans chaque département, un comité local de cohésion territoriale a été créé pour permettre une déclinaison des interventions de l'agence au plus près des territoires. À partir des orientations nationales de l'ANCT, le comité local de cohésion territoriale définit une feuille de route dans le département, identifie les ressources en ingénierie territoriale mobilisables localement et assure la coordination entre les différentes parties prenantes du territoire. Pour en savoir plus : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/VADEMECUM-ANCT.pdf>

<sup>6</sup> France Stratégie, Conseil général de l'environnement et du développement durable et Inspection générale des finances, *Pour un développement durable du commerce en ligne*, février 2021

<sup>7</sup> Cette proposition s'appuie sur l'une des préconisations du rapport « Pour un développement durable du commerce en ligne » remis par France Stratégie, le Conseil général de l'environnement et du développement durable et de l'Inspection générale des finances au Gouvernement en février 2021.